



Le pilotage de la consommation énergétique permet de réduire la facture et de soulager le réseau électrique.

Le prix de l'électricité en hausse

Alors que le gouvernement s'était engagé sur le maintien du tarif réglementé, les factures vont augmenter dès le 1^{er} août.

Erwan Benezet

« **PAROLES, PAROLES,** paroles », chantait Dalida pour dénoncer de belles promesses non tenues. Un message qui pourrait être envoyé aujourd'hui au gouvernement ? La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié mi-juillet sa proposition d'évolution du niveau moyen du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE) au 1^{er} août : + 2,5 % TTC, soit une augmentation de 26 € en moyenne, pour une facture annuelle d'un peu plus de 1000 €. Dans le même temps, le prix du gaz, qui a augmenté de 21 % entre février et août, recule de 1,87 %.

À l'automne, pourtant, ce même gouvernement assurait que la refonte de l'organisation du marché de l'électricité dans l'Hexagone (avec notamment la création d'un nouvel encadrement des prix de la production nucléaire) serait indolore pour les Français. Au mois de novembre dernier, le ministre de l'Économie, Roland Lescure, confirmait ainsi au micro de France Inter la volonté du gouvernement d'étudier tous les « scénarios de baisse du prix de l'électricité ».

« Aujourd'hui, l'électricité en France reste 40 % moins chère qu'ailleurs en Europe grâce à nos centrales nucléaires, défendait alors le ministre dans nos colonnes. Il s'agit donc de garder cet avantage, pour l'industrie, les PME, mais également pour les ménages. » Le locataire de Bercy affirmant par ailleurs que « les factures devraient être stables au moins en 2026 et 2027 ».

En janvier, la CRE proposait une baisse de 0,8 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité. Las, en pleine période estivale, c'est pourtant tout le contraire qui attend les ménages et les entreprises. « Cette hausse résulte exclusivement de l'investissement dans nos réseaux et le maintien de nos capacités de production », explique Maud Bregeon, la ministre de l'Énergie.

Des chantiers colossaux

RTE, le gestionnaire des 106 000 km de lignes haute tension, prévoit de dépenser 100 milliards d'euros sur les dix prochaines années. Enedis, qui gère le 1,3 million de kilomètres de lignes moyenne et basse tension, table peu ou prou sur la même somme. Colossal !

Les investissements doivent également permettre de préparer au mieux le vaste plan électrification lancé par le gouvernement en avril. Avec côté production, le déploiement de 6 nouveaux EPR à l'horizon 2040, voire 8 supplémentaires au-delà, plus de nouvelles capacités renouvelables. Côté consommation, l'essor de nouveaux usages, notamment dans la mobilité (voiture électrique) ou le chauffage (pompe à chaleur), nécessite un réseau plus facilement pilotable. D'où un renforcement du mécanisme dit « de capacité ». « Un dispositif qui assure que le réseau a la capacité d'ajuster l'offre (la production) à la demande (la consommation), quelles que soient les conditions », explique Audrey Zermati, présidente de l'association Luciole, regroupant des

PME dédiées à la maîtrise et l'accès à l'énergie.

Entré en vigueur en 2017, il garantit donc la sécurité d'approvisionnement, y compris dans les moments les plus tendus, par exemple en hiver à 19 heures quand tout le monde rentre du travail, monte le chauffage et se met à la cuisine. « C'est une sorte d'assurance contre le risque de se retrouver dans le noir, résume encore Audrey Zermati. Pour cela, il faut des moyens de production mobilisables à tout moment ».

Problème : ces mêmes moyens, uniquement destinés à faire l'appoint, fonctionnent encore majoritairement avec de l'énergie fossile. On compte ainsi encore deux centrales à charbon en activité : l'une à Cordemais (Loire-Atlantique), l'autre à Saint-Avold (Moselle). Auxquelles s'ajoutent une dizaine de centrales thermiques à cycle combiné gaz (CGC) ou turbines à combustion (TAC, fioul ou gaz). « Des technologies très, très polluantes, mais aussi terriblement coûteuses, déplore l'experte. Alors que bien d'autres solutions existent, comme le pilotage de la consommation. »

Autant de surcoûts financés en partie par les fournisseurs, qui ne manquent pas ensuite de les répercuter dans leurs tarifs. Comme ces 26 € donc, dans quelques jours. « Cela représente en moyenne 2 € de plus par mois, tempère Maud Bregeon. Nous avons travaillé avec la CRE pour la ramener le plus près possible de l'inflation. » Une hausse qui se rajoute à toutes celles, bien plus considérables, survenues ces dernières années.

2,5 %

C'est la hausse du tarif réglementé de l'électricité, soit en moyenne 2€ par mois.